

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2026**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le lundi 9 mars 2026 à 20h00 selon la convocation en date du 4 mars 2026 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Pascal COURNARIE étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT – Jean-Marc BUISSON

Procurations : Max GUIGUES a donné procuration à Annick MAURUSSANE.
Laurent BOUCHET a donné procuration à Francine BOISSARD.
Anne-Marie POUYADOUX a donné procuration à Tony PETIOT.

Absents excusés : Max GUIGUES – Laurent BOUCHET – Anne-Marie POUYADOUX

Absent : Ludovic CHAMINADE

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 23-02-2026
- Autorisation à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Remboursement dépôt de garantie logement 5 rue Eugène le Roy
- Compte financier unique 2025 budget principal
- Affectation résultat 2025 budget principal
- Compte financier unique 2025 budget annexe eau et assainissement
- Affectation résultat 2025 budget budget annexe eau et assainissement
- Compte financier unique 2025 budget lotissement
- Affectation résultat 2025 budget lotissement
- Questions diverses

**Délibération n°2026/29 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 23-02-2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2026.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2026/30 portant sur le maintien du statut de micro-entreprise du
délégataire de la DSP du village de gîtes de la Perdicie jusqu'au 31/10/2026**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les termes du contrat de délégation de service public du village de gîtes de La Perdicie notifié le 29/04/2025 et notamment l'article 4 :

« **Société dédiée**

Conformément aux engagements pris avec son offre, l'attributaire s'engage à créer, dans un délai de 1 an maximum à compter de la notification du contrat, une société exclusivement dédiée à l'exécution de la délégation de service public. ».

Dans le bilan 2025 remis par les délégataires le 09/01/2026 ils demandent le maintien du statut de micro-entreprise jusqu'au 31/10/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maintien du statut de micro-entreprise aux délégataires du village de gîtes de La Perdicie jusqu'au 31/10/2026.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2026/31 autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses
d'investissement avant le vote du budget principal**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 (VD).

Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitres	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant vote du BP 2026
21	414 381.68 €	110 668.55 €
23	720 089.33 €	180 022.33 €

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est endroit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal 10200 suivantes :

- Remplacement chaudière bâtiment centre de loisirs, bibliothèque et cantine : 35 000 € (article 21351).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/32 portant sur le dépôt de garantie du logement 5 Rue Eugène le Roy

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en date du 28/11/2025, Mme PAYET Marie Sophie a donné congé du logement qu'elle occupait 5 Rue Eugène le Roy appartenant à la commune, avec effet au 28/02/2026.

Un état des lieux de sortie a été réalisé le 26/02/2026 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

La commune doit rembourser le dépôt de garantie qui s'élève à 500 €.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de rembourser le dépôt de garantie de 500 € à Mme PAYET Marie Sophie et autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 165.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/33 portant sur le compte financier unique 2025 du budget principal

Le Conseil Municipal sous la présidence de Henri LONGIERAS délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Annick MAURUSSANE, Maire, et par Stéphane MEDOUT, comptable, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Annick MAURUSSANE, Maire ne prend pas part au vote pour elle et pour Max GUIGUES dont elle a procuration.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 809 575.09	1 517 971.18	3 327 546.27
	Recettes réalisées	806 837.33	1 535 785.59	2 342 622.92
	Restes à réaliser	433 403.28	0.00	433 403.28
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 422 097.55	1 813 477.17	3 235 574.72
	Dépenses réalisées	913 895.99	1 354 540.02	2 268 436.01
	Restes à réaliser	364 681.48	0.00	364 681.48
Différence titre mandats	Solde réalisations exercice	-107 058.66	181 245.57	74 186.91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-387 477.54	295 505.99	-91 971.55
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-494 536.20	476 751.56	-17 784.64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	68 721.80	0.00	68 721.80
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-425 814.40	476 751.56	50 937.16

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/34 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 – Budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		295 505.99	387 477.54	
Opérations de l'exercice	1 354 540.02	1 535 785.59	913 895.99	806 837.33
TOTAUX	1 354 540.02	1 831 291.58	1 301 373.53	806 837.33
Résultats de clôture		476 751.56	494 536.20	

Déficit de financement D001	494 536.20	
Excédent de financement R001		
Restes à réaliser	364 681.48	433 403.28
Solde négatif des restes à réaliser		
Solde positif des restes à réaliser	68 721.80	
Besoin total de financement	425 814.40	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

Au compte 1068 (investissement)	425 814.40
Au compte R002 (Fonctionnement)	50 937.16

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/35 portant sur le compte financier unique 2025 du budget annexe eau et assainissement

Le Conseil Municipal sous la présidence de Henri LONGIERAS délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Annick MAURUSSANE, Maire, et par Stéphane MEDOUT, comptable, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Annick MAURUSSANE, Maire ne prend pas part au vote pour elle et pour Max GUIGUES dont elle a procuration.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	833 579.97	340 227.47	1 173 807.44
	Recettes réalisées	572 754.05	377 828.48	950 582.53
	Restes à réaliser	233 450.61	0.00	233 450.61
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 238 395.23	383 235.12	1 621 630.35
	Dépenses réalisées	881 081.87	306 566.72	1 187 648.59
	Restes à réaliser	355 299.31	0.00	355 299.31
Différence titre mandats	Solde réalisations exercice	-308 327.82	71 261.76	-237 066.06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	404 815.26	43 007.65	447 822.91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	96 487.44	114 269.41	210 756.85
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-121 848.70	0.00	-121 848.70
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-25 361.26	114 269.41	88 908.15

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/36 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 – Budget eau et assainissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		43 007.65		404 915.26
Opérations de l'exercice	306 566.72	377 828.48	881 081.87	572 754.05
TOTAUX	306 566.72	420 836.13	881 081.87	977 569.31
Résultats de clôture		114 269.41		96 487.44

Déficit de financement D001		
Excédent de financement R001	96 487.44	
Restes à réaliser	355 299.31	233 450.61
Solde négatif des restes à réaliser	121 848.70	
Solde positif des restes à réaliser		
Besoin total de financement	25 361.26	
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

Au compte 1068 (investissement)	25 361.26
Au compte R002 (Fonctionnement)	88 908.15

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/37 portant sur le compte financier unique 2025 du budget lotissement

Le Conseil Municipal sous la présidence de Henri LONGIERAS délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Annick MAURUSSANE, Maire, et par Stéphane MEDOUT, comptable, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Annick MAURUSSANE, Maire ne prend pas part au vote pour elle et pour Max GUIGUES dont elle a procuration.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET LOTISSEMENT

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	222 241.19	152 357.94	374 599.13
	Recettes réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	103 247.75	186 495.31	289 743.06
	Dépenses réalisées	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différence titre mandats	Solde réalisations exercice	0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-118 993.44	34 137.37	-84 856.07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-118 993.44	34 137.37	-84 856.07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-118 993.44	34 137.37	-84 856.07

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

(11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2026/38 portant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 – Budget lotissement

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		34 137.37	118 993.44	
Opérations de l'exercice				
TOTAUX		34 137.37	118 993.44	
Résultats de clôture		34 137.37	118 993.44	

Déficit de financement D001	118 993.44
Excédent de financement R001	
Restes à réaliser	
Solde négatif des restes à réaliser	
Solde positif des restes à réaliser	
Besoin total de financement	118 993.44
Excédent total de financement	

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

Au compte 1068 (investissement)	
Au compte R002 (Fonctionnement)	34 137.37

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE + procuration – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD + procuration – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Questions diverses :

Madame le Maire :

- Remerciements de Gabin FOUCHER pour l'autorisation d'occupation du domaine public.
- Point sur le planning du bureau de vote du 15/03/2026.
- Remerciement aux élus pour ce mandat et notamment pour l'ambiance.

Tony PETIOT expose un projet de création de centre équestre sur la commune.

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more complex and stylized, while the one on the right is simpler and more linear.